

État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 au 31 décembre 2015

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
1. Réduire les fréquences de collecte des ordures à 17 collectes par année (tout au plus), ce qui équivaut à une fois toutes les trois semaines	La quantité de déchets ramassés est directement reliée à la fréquence de collecte. C'est pourquoi il est important de réduire cette fréquence au minimum. La plupart des municipalités l'ont fait, mais certaines pourraient les réduire davantage.	Municipalités	2016	Cinq (5) municipalités avaient plus de 17 collectes d'ordures en 2015 (COM, COA, STE, STM, WAT). Quelques-unes ont prévu des réductions de fréquences en 2016.	±
2. Réduire au minimum la collecte des gros rebuts au profit de la collecte sur appel de la Ressourcerie (ou service de récupération équivalent) et restreindre les objets qui y sont acceptés.	Dans le respect de la hiérarchie des 3RV, la réutilisation et la récupération doivent être priorisées devant l'élimination. Les services offerts par la Ressourcerie répondent parfaitement à ce principe. Et comme les objets recueillis par cet organisme sont acceptés quel qu'en soit leur condition, il n'y a plus lieu de maintenir des collectes d'encombrants, destinés à l'enfouissement.	Municipalités	2016	Seulement 3 municipalités n'ont pas adhéré au service de la Ressourcerie (MAR, STM, STA). La plupart des municipalités n'offrent plus de collecte de gros rebuts. Seulement une ou deux collectes sont offertes par année dans les municipalités qui offrent toujours ce service.	±
3. Effectuer une veille technologique sur les possibilités de la tarification des déchets « Pay as you throw ».	Comme les efforts de sensibilisation pour réduire la quantité de déchets enfouis ont atteint leur limite, la MRC songe à évaluer des incitatifs financiers qui pourraient inciter les citoyens à faire mieux.	MRC	2019	À suivre	

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
4. Mettre à jour et diffuser le guide de gestion des matières résiduelles pour les ICI ainsi que le guide <i>Comment organiser un événement « zéro déchet »</i> .	Ces deux guides pratiques ont été produits en 2008 et 2011 respectivement et sont disponibles sur le site web de la MRC. Il y a lieu de maintenir à jour les bottins des ressources qu'ils contiennent et rappeler et promouvoir constamment leur existence.	MRC	2015 Continu	Le guide a été mis à jour en 2015 et est disponible sur notre site web.	✓
5. Organiser des journées d'information sur les programmes et les ressources disponibles à l'intention des ICI	C'est tout un défi que d'informer les ICI sur la bonne gestion des matières résiduelles. En collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, nous souhaitons les informer sur les outils disponibles qui pourront leur faciliter la tâche et sur les retombées positives d'une bonne gestion.	MRC	2014 Continu	Une rencontre a été prévue avec les ICI au cours de l'année 2015, mais celle-ci a dû être annulée faute de participation. Une dernière tentative sera faite en janvier 2016.	±
6. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles	Cette action permettra d'inspirer d'autres ICI à leur emboîter le pas et encouragera les ICI à poursuivre leurs actions en développant un sentiment de fierté.	MRC	2015 Continu	Aucun article n'a été publié à cet effet en 2015. Toutefois, des ICI modèles ont été identifiés.	±
7. Sensibilisation de la population des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basée sur les 3RV, à travers des articles dans les journaux locaux, des émissions à la radio coopérative, des visites dans les écoles et autres.	Répéter, répéter et répéter! Nous visons à diversifier les moyens de communication ainsi que les cibles. Les jeunes sont particulièrement visés comme de bons ambassadeurs. Il est aussi important d'expliquer le pourquoi des gestes demandés.	MRC et municipalités	2014 Continu	Des articles de sensibilisations ont été publiés mensuellement dans le <i>Crieur public</i> , diffusé sur l'ensemble du territoire. D'autres activités ISÉ ont aussi eu lieu : <ul style="list-style-type: none"> • Animation à l'école sur la boîte à lunch écologique (2 classes). • Animation dans les camps de jours (235 enfants rencontrés). • Kiosque d'information sur la GMR lors de la fête de la famille 	✓

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
8. Mettre à jour et diffuser le bottin des récupérateurs de la région.	Essentiel pour promouvoir les alternatives à l'enfouissement.	MRC	2014 Continu	Le répertoire a été mis à jour en 2015 et est disponible sur notre site web.	✓
9. Adopter une politique d'achat basée sur les 3RV et la diffuser	Les municipalités et la MRC doivent montrer l'exemple.	MRC Municipalités	2016	À suivre	
10. Publiciser l'interdiction d'enfourer du papier et du carton. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière.	Cela peut aider à inciter les citoyens et les ICI à mieux récupérer.	MRC	2015	Rien n'a été fait à ce sujet. Nous attendons toujours un règlement ou une procédure du MDDELCC.	✗
11. Modifier ou adopter un règlement municipal visant à interdire l'enfouissement du papier et du carton et à récupérer le PVM. Publiciser dans les journaux locaux (une section à la fois).	Un règlement sera un incitatif pour les récalcitrants. Il sera très important de diffuser son contenu et les pénalités potentielles. Le défi sera de le faire appliquer.	Municipalités	2015	Quelques municipalités ont un règlement à cet égard. Un rappel et un suivi doivent être faits auprès des autres municipalités.	✗
12. Inspecter les bacs à déchets en bordure de route et émettre des rappels amicaux en cas de présence de papier et carton ou de PVM.	Ces rappels personnalisés pourront aussi faire référence au règlement en vigueur.	MRC Écoconseiller	2014 Continu	2862 bacs à déchets ont été inspectés par nos deux écoconseillers au cours de l'été. 1470 documents de rappels ont été remis.	✓
13. Offrir gratuitement ou à faible coût des bacs de récupération supplémentaires	Parfois un seul bac de recyclage ne suffit pas. Des bacs supplémentaires à faible coût peuvent inciter les gens et les ICI à récupérer plus.	Municipalités	2015	Les municipalités offrent des bacs de récupération/compost au prix coutant, à prix réduit ou gratuitement (selon les endroits).	±

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
14. Dans le cas où la consigne serait abolie sur les contenants de boissons gazeuses, augmenter la fréquence de collecte des matières recyclables à une fois par semaine.	Si la consigne est abolie, il y aura forcément une incidence sur la collecte des matières recyclables, vu la grande quantité de contenants supplémentaire à récupérer par le service municipal. Il faudra alors revoir la fréquence de collecte, ou voir à offrir des bacs supplémentaires. D'une façon ou d'une autre, il y aura un impact financier pour les municipalités.	MRC Coaticook		Sans objet	
15. Instaurer une collecte de carton auprès des multilogements en période de déménagement.	Les bacs de recyclage ne fournissent pas à la tâche durant cette période. Une collecte spéciale pourrait permettre de récupérer le maximum de carton.	Coaticook et MRC	2016	À faire	
16. Modifier le devis d'appel d'offres pour la collecte sélective afin de fournir les équipements (Bacs/conteneurs) et les services appropriés aux ICI pour récupérer le carton.	<i>Considérant que la MRC offre le service de collecte sélective des matières recyclables à l'aide de bacs roulants de 360 L aux ICI sur son territoire (à l'exception de Coaticook et Compton)</i>	MRC	2016	Le devis d'appel d'offres pour la collecte sélective a été modifié afin d'instaurer 10 conteneurs pour la récupération du carton, et des matières pêle-mêle dans la Ville de Waterville. Les autres ICI qui sont susceptibles d'avoir besoin de plus gros contenants ne sont pas situés sur le territoire desservi par la MRC. Un suivi sera fait auprès des municipalités concernées.	±
17. Maintien de la collecte mensuelle des plastiques agricoles et élargissement des matières acceptées, selon les débouchés disponibles.	Par exemple : des petits barils de plastique pourraient être intégrés à cette collecte. Bien que ces barils soient acceptés dans la collecte sélective régulière, ils sont très encombrants, ce qui complexifie leur gestion.	MRC	Continue	Le service a été renouvelé pour une période de 3 ans (2016-18) avec 2 ans d'option (2019-20). Une collecte de gros contenants rigides a été ajoutée en option au contrat. Celle-ci sera testée au cours de l'année 2016.	✓

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
18. Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales.	Plusieurs lieux publics sont déjà dotés d'îlots à trois voies. On s'assurera que ceux-ci soient disponibles partout. Ces équipements seront partiellement financés par le Programme de la Table pour la récupération hors foyer.	Municipalités	2017	La plupart des lieux publics sont munis d'îlots de récupération à 2 ou 3 voies. Une dernière vérification sera faite afin de compléter l'offre avant la fin du programme en 2016.	✓
19. Maintenir la collecte à trois voies.	Évidemment!	Municipalités	Continue	La collecte à trois voies est en place partout depuis 2008.	✓
20. Modifier ou adopter un règlement municipal visant à interdire l'enfouissement des matières organiques compostables.	(Voir action 11)	Municipalités	2015	(Voir action 11)	
21. Inspecter les bacs à déchets en bordure de route et émettre des rappels amicaux en cas de présence de matières organiques compostables.	(voir action 12)	MRC Écoconseiller	2014 Continu	(voir action 12)	✓
22. Publiciser des trucs pour réduire les inconvénients reliés à la collecte des matières compostables (odeur, asticot, etc.)	Oui, ceci peut aider les citoyens à mieux apprivoiser et accepter leur bac brun.	MRC	2014 Continu	Des trucs sont indiqués sur les rappels remis aux citoyens. Des informations sont disponibles sur le site Web de la MRC à ce sujet.	✓

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
23. Offrir la possibilité de collecte de résidus verts à côté des bacs.	Comme la collecte à 3 voies est offerte partout sur le territoire, il n'y a pas lieu de mettre en place une collecte spéciale pour les résidus verts. Il faut cependant prévoir, dans les contrats de collectes, que les surplus de matières organiques (placés dans des sacs de papier ou d'autres contenants) doivent être récupérés lors des collectes	Municipalités	2015	La plupart des municipalités acceptent les résidus verts dans des sacs en papier à côté du bac brun, particulièrement à l'automne. Dans certaines municipalités, les citoyens peuvent également utiliser tout autre contenant bien identifié.	✓
24. Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique.	Des articles seront publiés annuellement à ce sujet, car il vaut toujours mieux de réduire à la source.	MRC, Municipalités	2014 Continu	Aucun article n'a été écrit sur l'herbicyclage ou le compostage domestique en 2015. Par contre un article a été fait sur le gaspillage alimentaire. Un atelier a aussi été offert à Waterville sur le vermicompostage.	✓
25. Pour les municipalités qui n'offrent pas la collecte des bacs bruns sur une base hebdomadaire, offrir des collectes supplémentaires en période d'abondance de résidus verts (printemps, automne).	En l'absence de service, ces résidus se retrouvent trop souvent dans les ordures.	Municipalités	2016	À suivre	
26. Obliger les propriétaires à offrir le service de collecte des matières organiques aux locataires.	Un règlement constitue un outil pour forcer la main aux récalcitrants. Ce service doit être offert à tous.	Municipalités	2016	À suivre	
27. Sensibilisation des locataires à l'utilisation adéquate du service de collecte à trois voies.	Les écoconseillers seront mis à contribution pour relever ce grand défi. On devra faire preuve de créativité.	Municipalités MRC	2015 continue	Les écoconseillers ont visité 97 portes dans 10 immeubles à logements. 17 locataires ont été rencontrés directement.	✓

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
28. Informer les ICI des obligations et objectifs de la politique, des outils et programmes disponibles et des économies potentielles.	Cette mesure sera mise en place en collaboration avec divers partenaires (la Chambre de commerce, par exemple), afin d'atteindre le maximum d'ICI avec les voies de communication existante.	MRC	2015	Les écoconseillers ont informé les ICI qu'ils ont visités sur les outils et programmes disponibles. Une meilleure diffusion de l'information est toutefois nécessaire.	±
29. Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques.	Dans la mesure où la fréquence de collecte est convenable, les petits générateurs pourraient être intégrés à la collecte municipale.	Municipalités	2017	À suivre	
30. Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autre), afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, le cas échéant.	Cette mesure en précède plusieurs autres (ex. nos 16, 29, 31). On connaît très peu les pratiques actuelles dans les ICI. Dresser un portrait nous aidera à mieux les accompagner ou leur fournir les outils nécessaires pour mieux gérer leurs déchets. Cette action sera réalisée par les écoconseillers et la chargée de projet de la MRC. Certains secteurs d'activités seront ciblés chaque année	MRC	2016	Les écoconseillers ont visité 63 ICI. Des lettres de suivi ont été envoyées à chacun d'eux avec des pistes d'amélioration. À suivre en 2016.	En cours
31. Accompagner certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques.	Les petits ICI n'ont pas les ressources pour implanter ce système. Les écoconseillers seront mis à contribution pour les aider dans cette démarche.	MRC	2017	À suivre	

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
32.Évaluation des possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques.	La RIGDSRC évaluera les technologies disponibles pour recueillir, déshydrater et valoriser les boues sur son site. Elle évaluera la faisabilité technique et économique de ce projet en fonction du volume de boues disponibles sur le territoire de la MRC de Coaticook et les environs. Le but ultime étant de revaloriser les boues à des fins agricoles ou de restauration de site. Selon les résultats de cette étude, une technologie sera instaurée sur le site de la RIGDSRC.	RIGDSRC	2015	La RIGDSRC a validé son étude de faisabilité de valorisation des boues en début d'année. Une demande de certificat d'autorisation auprès de du MDDELCC est en préparation et sur le point d'être déposée pour une usine de déshydratation des boues en vue de leur valorisation par compostage.	En cours
33.Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité.	La déshydratation partielle des boues peut se faire sur site à l'aide de géotubes. Ceci permet de concentrer les boues et éviter le transport de l'eau. Selon la qualité des boues, elles seront valorisées à des fins agricoles ou autres.	Municipalités	2015	Il n'y a pas eu de vidanges de boues municipales en 2015.	
34.Adoption d'un règlement sur la vidange des boues de fosses septiques	Oui on est rendu là! La MRC préparera un règlement type qui pourra ensuite être personnalisé et adopté par les municipalités.	Municipalités	2016	Une délégation de compétence a été faite à la MRC (sauf dans le cas de Dixville) afin que celle-ci prenne en charge la vidange systématique des boues de fosses septiques. La MRC a opté pour la vidange sélective des boues (retour de l'eau filtrée dans la fosse). Un règlement de vidange a été adopté.	✓ Sauf DIX
35.Évaluer les possibilités de regroupement pour offrir un programme de vidange des fosses septiques, incluant la possibilité de mesurage des boues et le type de camion à utiliser pour la vidange.	Ceci a pour but de réduire les coûts de la vidange et favoriser l'acceptabilité sociale.	MRC	2015		

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
36. Mise en œuvre de la vidange systématique des boues de fosses septiques (avec ou sans mesurage) et s'assurer que celles-ci seront valorisées, dans la mesure du possible.	Si le site de valorisation des boues de la RIGDSRC n'est pas prêt (action 32), il sera demandé dans l'appel d'offres que les boues soient envoyées dans un site où elles pourront être valorisées, toujours dans la mesure du possible.	Municipalités	2017	Les vidanges débuteront en 2016.	En cours
37. Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales.	La MRC préparera un énoncé type qui pourra ensuite être repris par les municipalités.	Municipalités	2015	Cette mesure n'a pas été mise en place en 2015. Elle est reportée en 2017.	✗
38. Évaluer la possibilité d'instaurer un écocentre permanent plus près du centre de masse (Coaticook).	L'écocentre actuel est situé à 10 minutes du centre-ville de Coaticook, ce qui peut décourager son utilisation. Nous évaluerons donc les possibilités d'instaurer un écocentre qui pourrait mieux desservir la population, avec la collaboration des entreprises de récupération.	Ville de Coaticook	2017	À suivre	
39. Organiser des écocentres occasionnels dans les municipalités de taille moyenne (COM, WAT, ...).	Comme la distance est un facteur limitatif important à la participation, nous regarderons la possibilité d'organiser des écocentres occasionnels, disponible au moins 1 journée par année, dans les municipalités de plus de 1000 habitants.	Municipalités	2017	À suivre	
40. Adopter un règlement sur l'interdiction d'enfourer le bois.	(Voir action 20)	Municipalités	2015	(Voir action 20)	
41. Instaurer une obligation/incitatif de récupération lors de l'émission des permis de construction et de démolition	La MRC préparera un énoncé type qui pourra ensuite être repris par les municipalités. Ceci pourrait être accompagné d'une liste de ressources pour la récupération de ces résidus.	Municipalités	2015	Cette mesure n'a pas été mise en place en 2015. Elle est reportée en 2017.	✗

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
42. Poursuivre le service de poste de transbordement à coût moindre que l'enfouissement	Cet incitatif financier permet de favoriser la récupération plutôt que l'enfouissement.	RIGDSRC	2014 en continu	En 2015, le coût d'enfouissement était de 130 \$/t alors que les frais des CRD à la plate-forme de transbordement étaient de 100 \$/tonne.	✓
43. Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités.	Ce guide permettra de compléter l'action 41. Un outil simple, concis et pratique est nécessaire pour accompagner cette clientèle dans de meilleures pratiques de gestion des résidus.	MRC	2017	À suivre	
44. Publiciser l'interdiction d'enfouir du bois. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière.	Les générateurs de résidus de bois ne connaissent pas les politiques de Gestion des matières résiduelles, il y a donc lieu de les informer et leur donner les alternatives à l'enfouissement.	MRC	2015	Rien n'a été fait à ce sujet. Nous attendons toujours un règlement ou une procédure du MDDELCC.	✗
45. Informer les citoyens des différents points de collectes pour les produits visés par la REP (information sur le site web, article, etc.).	Le site web de la MRC doit devenir un point de référence pour les citoyens en ce qui a trait à toutes les ressources disponibles pour se départir adéquatement des matières résiduelles.	MRC Municipalités	2014 Continu	Tous les points de collectes sont publiés dans le bottin des récupérateurs disponible sur notre site Web. Ce répertoire est aussi disponible sur les sites web de certaines municipalités.	✓

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
46. Participer à la mise en place de points de collectes permanents pour les produits visés par la REP (Responsabilité élargie des producteurs).	Plusieurs municipalités sont déjà engagées dans la récupération des peintures, des huiles, des piles, etc. Au fur et à mesure que le règlement sur la REP s'élargira à de nouveaux produits, nous veillerons à participer, dans la mesure du possible, à la mise en place des points de collectes.	MRC Municipalités Autres partenaires	2015	Plusieurs points de dépôts sont en place pour la récupération des peintures, huiles, piles, fluorescents, matériel électronique. Nous attendons les nouveaux produits couverts par la REP pour élargir les points de dépôts.	±
47. Poursuivre la collecte annuelle de RDD et de produits électroniques.	Jusqu'à ce que l'on trouve un meilleur système pour les récupérer, cette collecte demeure une bonne façon de gérer les RDD	RIGDSRC	2014 Continu	Une collecte de RDD a eu lieu en juin 2015. Il y a eu 266 participants et 15,42 tonnes de RDD ont été recueillies.	✓
48. Adhérer au programme « L'Estrie met ses culottes » pour des journées de collecte annuelles.	Il s'agit d'un service gratuit offert par Récupex. Aussi bien en faire profiter la population.	Municipalités	2016	Plusieurs municipalités participent à la journée de collecte annuelle « l'Estrie met ses culottes » (EAH, STE, STH, STM, STV, WAT). Pour d'autres municipalités, des points de dépôts permanents sont disponibles (BAO, COM, COA).	✓ ✗ (MAR, DIX, STA)
49. Multiplier les points de collecte pour les vêtements. S'assurer que les vêtements soient d'abord destinés aux organismes de la région.	Les cloches de récupération de vêtements se multiplient, mais les vêtements récupérés sont souvent destinés à des entreprises de Montréal qui les exportent. Il vaudrait mieux favoriser la récupération pour et par les organismes du milieu.	CAB Municipalités	2018	Un conteneur de récupération provenant d'un organisme de Montréal a été retiré au profit d'un conteneur destiné au comptoir familial local.	
50. Encourager les organismes de récupération des textiles en place et l'utilisation des équipements de récupération.	Des articles seront rédigés afin de favoriser la récupération de textiles, incluant la condition des matières acceptées et leur destination.	MRC Municipalités	2016 continue	Un partenariat a été réalisé entre le CAB, et la Ressourcerie afin de récupérer le maximum de textiles à des fins de réemploi et de recycler les surplus ou les vêtements défraîchis.	✓

Actions préconisées au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
51. Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies, principalement du secteur municipal, mais également des secteurs ICI et CRD.	Les données municipales sont actuellement compilées, nous tenterons d'élargir le bilan annuel aux matières résiduelles ICI et CRD à l'aide d'indicateurs (ou source d'information) fiables et diversifiés.	MRC	2014 Continu	Un rapport annuel a été réalisé et publié sur notre site Web. Toutefois, celui-ci n'inclut pas les matières résiduelles provenant des ICI et des CRD, car l'information est complexe à obtenir.	±
52. Développer un système de suivi des données de gestion des matières résiduelles provenant des ICI et des secteurs CRD.	Il existe peu de données fiables concernant la gestion des matières résiduelles des ICI et des CRD. Nous tenterons donc de mettre un système simple en place afin d'obtenir des données plus fiables, en partenariat avec les entreprises de récupération et les collecteurs de matières résiduelles.	MRC	2016	À suivre	
53. Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en place des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés.	Conformément aux obligations en vigueur.	MRC	2015	Voici!	✓
54. Mettre à jour le PGMR	Conformément à ce qui est demandé dans la LQE	MRC	2019	Sans objet	

Acronymes :

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
CAB	Centre d'action bénévole
CRD	Construction, rénovation démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PVM	Plastique, verre, métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIGDSRC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

Municipalités

BAO	Barnston-Ouest
COA	Coaticook
COM	Compton
DIX	Dixville
EAH	East Hereford
MAR	Martinville
STA	Stanstead-Est
STE	Sainte-Edwidge-de-Clifton
STH	Saint-Herménégilde
STM	Saint-Malo
STV	Saint-Venant-de-Paquette
WAT	Waterville

Rapport préparé par :

Monique Clément, chargée de projets en matières résiduelles

Le 27 juin 2016